



Réponse au postulat de M. Antoine Piguet

« Pour une Commission consultative de la culture »

Rapport-préavis N° 2023/43

Lausanne, le 14 septembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

En réponse au postulat de M. Antoine Piguet « Pour une Commission consultative de la culture », déposé le 9 février 2020, la Municipalité présente par le biais du présent rapport-préavis les différents dispositifs de consultation qu'elle a mis en œuvre dans la définition des grandes orientations de sa politique culturelle ainsi que dans l'attribution des soutiens qu'elle octroie aux porteuses et porteurs de projets artistiques.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Antoine Piguet « Pour une Commission consultative de la culture », déposé le 9 février 2020 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 30 mars 2021.

3. Rappel du postulat

Tout en relevant le rayonnement culturel de la Ville de Lausanne et en saluant le consensus politique existant au Conseil communal autour de l'importance du financement aux institutions culturelles et de la nécessité de garantir la liberté artistique accordée aux programmatrices et programmeurs, le postulant constate qu'il existe parfois une tension entre les différents actrices et acteurs culturels, notamment publics et privés, et plaide pour une intervention publique dans le domaine culturel qui tienne compte des contraintes et des atouts de chacun et qui fausse le moins possible les règles du jeu entre eux. Il propose en ce sens la mise en place d'une Commission consultative de la culture qui aurait pour objectif de permettre aux différentes positions de s'exprimer afin d'éclairer le débat public.

4. Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage la conviction du postulant quant à la nécessité d'instaurer un dialogue régulier avec les actrices et les acteurs du domaine culturel dans la perspective de développer une politique culturelle qui soit à l'écoute des intérêts des différentes composantes d'un domaine dans lequel prévaut une très grande variété de démarches et de modèles économiques.

Elle rappelle en ce sens qu'elle a déjà mis en œuvre plusieurs commissions consultatives dans le cadre de son activité de subventionnement à la création indépendante dans les domaines des arts visuels (Commission des arts visuels) et des arts de la scène (Commission des arts de la scène), ainsi que de sa politique d'accès à la culture. Une Commission de la musique, renforcée avec des expertes et experts du domaine, sera également prochainement mise en place afin de garantir une équité de traitement et de limiter les risques de subjectivité pour l'octroi des soutiens pluriannuels (conventions, locaux de répétitions).

La Municipalité estime toutefois que les enjeux de politique culturelle nécessitent, en fonction des sujets abordés, des expertises très particulières. Poursuivre le développement d'échanges sectoriels représente donc une solution plus efficace et pragmatique qu'instituer une commission générale. La Municipalité souhaite donc continuer de privilégier l'instauration d'un dialogue intense avec chacune des scènes concernées, pour tout projet d'évolution de sa politique culturelle.

Elle rappelle à titre d'exemple la large consultation du milieu des arts visuels et le processus participatif mené en 2018 et 2019 aussi bien avec les espaces d'art indépendants (ayant permis la signature de conventions de subventionnement) qu'avec les artistes (ayant notamment abouti à la création de la coopérative d'ateliers SCALA en 2020).

Elle rappelle également à titre d'exemple la large consultation du milieu de la musique et le processus participatif mené de 2018 à 2023 avec les représentantes et représentants des institutions, des manifestations, de la scène indépendante, de la scène alternative ainsi que de l'industrie privée. Ce processus a abouti à la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien à la musique, avec une entrée en vigueur annoncée pour début 2024, qui a suscité l'adhésion aussi bien des associations professionnelles que des futures et futurs bénéficiaires.

Par ailleurs, le Service de la culture organise depuis fin 2022 quatre rendez-vous trimestriels qui lui permettent d'échanger ouvertement avec toutes les personnes intéressées ou actives dans les différents domaines culturels, sur des sujets concrets de politique culturelle. Ainsi, la rencontre organisée le 6 mars 2023 autour des arts de la scène a-t-elle permis d'amender le projet de nouvelles dispositions générales relatives aux soutiens accordés dans le domaine des arts de la scène, donnant ainsi une suite tangible aux souhaits exprimés par la scène professionnelle. De même, la rencontre organisée le 5 juin 2023 autour de l'action culturelle de proximité et sur la co-construction de projets au cœur des quartiers a-t-elle permis d'orienter la réflexion du Service de la culture dans ce domaine. Ces rencontres gratuites et accessibles à toutes et tous ont accueilli jusqu'à 100 personnes.

En dehors de ces rendez-vous réguliers, le Service de la culture organise ponctuellement des rencontres sur des sujets ciblés, ouvertes soit sur invitation (Assises sur l'accès à la culture en janvier 2020), soit sur simple inscription (comme ce fut le cas pour la séance de présentation des grandes orientations du nouveau dispositif de soutien à la musique en octobre 2019).

Enfin, la Municipalité rappelle que le Service de la culture est engagé dans de très nombreux groupes de travail et de réflexion au niveau romand et au niveau national, au sein desquels sont également présentes et consultées les associations professionnelles et les associations faïtières représentant aussi bien les institutions culturelles (Petzi, FRAS, etc.), les compagnies (Les compagnies vaudoises, AVDC, etc.) que les artistes (Sonart, Visarte, etc.).

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de M. Antoine Piguet.

5. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

8. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2023/43 de la Municipalité, du 14 septembre 2023 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Antoine Piguet « Pour une Commission consultative de la culture ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter